



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 17  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 6

Le douze septembre deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

### Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Michel DUCROUX, Aurore BAUGE à Christiane LEPEIRE, Aurélie HENault à Anne Sophie DA COSTA

### Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE, Aurélie HENault.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel DUCROUX

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Michel DUCROUX est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2022 est lu et approuvé par les membres présents à cette séance qui le signe.

### AFFAIRES GENERALES

#### 2022-055 Projet d'aménagement des arrêts de bus scolaires – Rue des Champs Bardeaux.

#### Le Maire rappelle :

Que suite à l'avis du Conseil Départemental concernant le projet d'aménagement des arrêts de bus scolaires, il est nécessaire de contacter un bureau de maîtrise d'œuvre en vue d'établir les plans d'avant-projet et les plans d'exécution pour les présenter au Conseil Départemental de l'Yonne, avec le détail estimatif. Ces documents permettront également de solliciter des subventions.

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à désigner un bureau d'étude et à signer tous documents relatifs à sa mission ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter la collectivité pour le suivi de ce dossier.

#### Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

*Madame le Maire rappelle que ce projet a vocation à renforcer la sécurité des collégiens et à fluidifier la circulation autour du collège.*

*Monsieur FAURE ajoute qu'il sera demandé dans la consultation la sécurisation de la voie de circulation et du parking du collège. Celui-ci étant utilisé abusivement comme voie de circulation.*

## FINANCES

### 2022-056 - Actualisation des tarifs « cantine scolaire »

**Vu** la délibération n°2020-039 donnant autorisation à Madame le Maire de signer le marché de restauration collective et portage de repas,

**Vu** l'acte d'engagement du marché de restauration collective et portage de repas et son annexe 1, le bordereau des prix unitaires,

**CONSIDERANT** qu'en raison de causes exceptionnelles et extérieures au prestataire (*la crise sanitaire, les mauvaises récoltes de l'année 2021, les conflits internationaux de ce début d'année 2022, la hausse tarifaire des matières premières, l'augmentation du coût du pétrole, la hausse moyenne des rémunérations*) l'indice des prix « Cantine » a augmenté de plus de 6,5% en 1 an (source INSEE).

**CONSIDERANT** que les bénéficiaires du service sont facturés sur la base du Quotient familial et du lieu de résidence,

**Vu** l'avenant 2 au marché en date du 5 juillet 2022 portant sur une variation exceptionnelle du prix des repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**Il est proposé** aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs de cantine scolaire, applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ci-dessous :

Quotient familial	Tarifs repas	
	Baulchois	Extérieurs
0 à 399 €	3,00 €	3,05 €
400 à 680 €	3,40 €	3,45 €
681 à 900€	4,00 €	4,05 €
901 à 1200€	4,40 €	4,45 €
1201 à 1500€	4,80 €	4,85 €
> 1501 €	5,20 €	5,25 €
<b>Tarif Moyen</b>	4,13 €	4,20 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### 2022-059 - Actualisation des prix des repas livrés : portage repas

**Vu** la délibération n°2020-039 donnant autorisation à Madame le Maire de signer le marché de restauration collective et portage de repas,

**Vu** l'acte d'engagement du marché de restauration collective et portage de repas et son annexe 1, le bordereau des prix unitaires,

**CONSIDERANT** qu'en raison de causes exceptionnelles et extérieures au prestataire (*la crise sanitaire, les mauvaises récoltes de l'année 2021, les conflits internationaux de ce début d'année 2022, la hausse tarifaire des matières premières, l'augmentation du coût du pétrole, la hausse moyenne des rémunérations*) l'indice des prix « Cantine » a augmenté de plus de 6,5% en 1 an (source INSEE).

**CONSIDERANT** que les bénéficiaires du service de portage de repas sont facturés sur la base du prix coûtant,

**Vu** l'avenant 2 au marché en date du 5 juillet 2022 portant sur une variation exceptionnelle du prix du repas « Portage repas » à 8,89 € TTC, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Il est proposé de fixer le tarif de portage de repas au prix de 8,89 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Madame EDOUARD informe que le prestataire API a sollicité la Mairie en juin, suite à la hausse des prix des matières premières. Le prestataire estime que l'augmentation est de 6.5%. La mairie a négocié une hausse fixe de 4% jusqu'au terme du marché le 18 juin 2023.*

*Cette hausse ne prend en compte que les surcoûts du fournisseur. Pour la cantine scolaire, la Mairie prend à sa charge l'augmentation du prix de l'énergie et de la main d'œuvre, sans la répercuter sur les tarifs.*

*Madame EDOUARD ajoute que le système de facturation de Berger-Levrault ne permet pas une hausse au 1<sup>er</sup> septembre pour les tarifs de la cantine scolaire (adaptation du logiciel). C'est pourquoi les nouveaux tarifs ne seront applicables qu'au 1<sup>er</sup> octobre, contrairement au prix des portages de repas qui augmentent dès le 1<sup>er</sup> septembre.*

*A titre d'exemple, pour un élève baulchois cette augmentation représente un surcout de 28 euros pour une année à raison de 5 repas par semaine en période scolaire.*

*Madame GALLON demande si le prix des repas de la cantine scolaire est plafonné par la CAF ? Et si un chiffrage des coûts supportés par la collectivité est envisageable (hausse des prix de l'énergie, augmentation de l'indice des fonctionnaires) afin d'informer les usagers des efforts consentis par la Mairie ?*

*Madame EDOUARD répond que le montant du coût énergétique n'est pas encore connu. Le recul n'est pas suffisant pour avancer des chiffres précis. Cette estimation ne pourra se faire qu'en début d'année.*

*Quant à la CAF il n'y a pas de plafond. Toutefois, les baulchois se rendent certainement compte de l'effort qui est fait au vu des effectifs, toujours croissants, de la cantine cette année.*

---

**PERSONNEL**

**2022-057 - Contrat d'assurance statutaire : modification du taux de cotisation.**

**Le Maire rappelle :**

Que la commune a, par délibération n°2019-068 du 16 septembre 2019, adhéré au contrat d'assurance statutaire CNP SOFAXIS du 01/01/2020 au 31/12/2023 garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

La commune a, par délibération n°2021-099 du 13 décembre 2021, signé un avenant 1 au contrat afin de rétablir l'équilibre économique de celui-ci.

Qu'au vu de la persistance de l'extrême déséquilibre financier du contrat-groupe et du risque de résiliation unilatérale envisagée par l'assureur, il est nécessaire de signer un avenant 2 au contrat portant l'augmentation du taux de cotisation.

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1er :**

D'accepter les nouvelles conditions du contrat-groupe d'assurance statutaire des agents CNRACL.

**Article 2ème :**

D'autoriser Madame Le Maire à signer un avenant 2 au contrat d'assurance portant le taux de cotisation de 5.55% à 5,66 %

(avec un taux de remboursement des indemnités journalières maintenu à 80%).

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

*Michel DUCROUX informe que le prestataire Sofaxis est un contrat-groupe dans l'Yonne. Au vu du déséquilibre économique du contrat et du risque de résiliation unilatérale de l'assureur, nous avons accepté en décembre un avenant 1, sur les conseils du Centre de Gestion 89. L'avenant 1 entérine le taux de 5.55% avec une indemnité journalière de 80%.*

*Le déséquilibre du contrat n'étant pas résorbé du fait de l'évolution de la réglementation, l'assureur demande une augmentation du taux à 5.66%, avec une indemnité journalière maintenue à 80%, à effet rétroactif au 01/01/2022.*

**2022-058 - Contrat d'apprentissage : recrutement d'un apprenti aux services technique (espaces verts).**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code du travail, notamment les articles L6211-1 et suivants et les articles D6211-2 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum (pas de limite d'âge pour les personnes relevant du handicap), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les apprentis accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

**Considérant** qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**Décide d'autoriser Madame le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'apprenti(s) et à conclure le(s) contrat(s) et convention(s) afférent(s) pour satisfaire les besoins de la Collectivité.**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

---

*Monsieur DUCROUX informe que les services techniques de la Mairie sont en manque de personnel (arrêt maladie et départ non remplacé). Les solutions alternatives pour recruter (intérim via l'association Renouer) ne sont pas durables et souvent décevantes. Après réflexion, le recours à l'apprentissage (alternance) paraît-être la meilleure option pour répondre à nos besoins.*

*Cela permet de former l'apprenti à nos méthodes de travail, de soutenir la formation diplômante des jeunes dans la région et, éventuellement, de le pérenniser sur le poste au terme de son apprentissage.*

*Des aides financières seront demandées à la Région.*

---

**COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :**

*Monsieur VEILLAT informe que la section football du Club Avenir demande à la ligue régionale, le classement fédéral du gymnase municipal pour intégrer le championnat FUTSAL. Le dossier comprenant le formulaire et les pièces à joindre (plans et documents administratifs) a été rempli. La mairie transmettra le dossier.*

*Monsieur VEILLAT invite tous les élus, le samedi 17 septembre à 10h00 sur le parking du collège, pour une visite de l'exploitation de la famille Lorne. Des explications seront données sur le maraîchage et sur l'histoire de la chapelle de la Vierge de Celle.*

*Monsieur VEILLAT précise que suite à l'utilisation de l'ancienne bibliothèque par les associations, un règlement intérieur sera*

rédigé, pour la bonne utilisation de cette salle. Une réflexion est menée sur le nom à donner à cette salle.

Plusieurs propositions ont été émises, sans obtenir l'unanimité. De nouvelles propositions devront être faites lors du prochain conseil.

Monsieur VEILLAT informe que l'association CAB'89 ANIM a changé l'adresse de son siège social et ne fait plus partie des associations baulchoises.

Enfin une réunion des associations est prévue le mardi 4 octobre à 19h00, salle du sous-sol du centre culturel, pour la planification des réservations des salles du centre culturel pour l'année 2023.

Madame EDOUARD souligne la difficulté de louer les salles aux administrés le samedi et le week-end, lorsque les associations les ont utilisées la veille car le ménage n'est pas fait. Elle souhaite que les réservations, pour les associations, se concentrent sur les jours de semaine.

Madame Gallon demande tout de même que les associations soient prioritaires pour les réservations de salle.

---

**COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Anne-Sophie DA COSTA :**

**ECOLES :**

La moitié des effectifs de la cantine scolaire mange au Petit Prieuré (70 élèves). Tout se passe bien. Une personne sera détachée en renfort pour aider le personnel à midi du mardi au vendredi.

L'Assemblée Générale de l'APEB a eu lieu le mardi 06/09. Le nouveau bureau a été élu. Madame DA COSTA informe qu'elle n'en fait plus parti. Les membres élus sont les suivants :

- Jonathan SALLEY : Président
- Sabrina GENDE AUBERT : Vice-Présidente
- Sandra ARDAN : Trésorière
- Charlotte CANTAVELLA : Secrétaire

L'argent récolté antérieurement par l'APEB a été reparti sous forme de subvention, comme il suit :

- 720 euros pour les maternelles
- 1200 euros pour l'élémentaire

Cela représente 8 euros / élève.

**Conseil Municipal des Jeunes :**

Madame DA COSTA informe que deux composteurs seront livrés par la Communauté d'Agglomération gratuitement et installés à proximité de la cantine et du PEJ. Le rendez vous est fixé au mardi 13/09 à 10h devant le restaurant scolaire.

---

**COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :**

Madame Moretti informe que la prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 3 octobre à 18h30 en Mairie.

**Communication :**

Le prochain bulletin municipal devrait être réalisé pour novembre. Madame Moretti demande une transmission des informations, textes et photos à faire paraître avant la fin octobre. Le guide pratique 2023 est également en préparation, ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants.

Madame Moretti informe que compte tenu du contexte actuel de réchauffement climatique (canicule et arrosages limités), le concours des « Maisons Fleuries » ne paraît plus adapté. Peu de maisons ont été fleuries cette année. La suppression du palmarès de janvier 2023 est donc acté. La commission réfléchit à une autre formule.

Concernant les bâtiments communaux, des devis seront demandés pour la création de panneaux portant le nom du bâtiment et le logo de la mairie. Cela permettra aux Baulchois d'identifier plus facilement les bâtiments communaux (restaurant scolaire, Petit Prieuré, Centre Culturel).

**Animation :**

Actuellement 170 personnes sont inscrites pour le repas des aînés du 22 octobre. Les Inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15

octobre. Les élus (et leurs conjoints) se sont beaucoup mobilisés pour s'inscrire comme bénévoles et assurer le service de table et les deux services de navette (M. Pora et M. Guyot).

---

**COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :**

Monsieur FAURE a assisté à la réunion GPO du 30 août. Il en ressort que l'été a été calme sur Saint Georges (très peu de cambriolage).

Une demande des contrôles de verbalisation de poids lourd (surtout le matin) ainsi qu'un contrôle de vitesse (en soirée, en agglomération) a été formulée par Monsieur FAURE auprès du Commissariat.

La police Municipale est également mobilisée pour veiller au respect de la déviation (route de Pourrain). Les poids lourds ne doivent pas passer par la RD 22 de Montmercy.

Une attention particulière est également portée sur le stationnement dans la Grande rue, au niveau de Logissain. Le but étant de faire de la prévention et non de la verbalisation.

Madame le Maire signale qu'une camionnette blanche est toujours mal garée dans la grande rue (sur le trottoir).

Monsieur FAURE précise qu'il interviendra pour sensibiliser son propriétaire au danger de son stationnement illégal.

Pour finir, Monsieur FAURE a rencontré Madame AUBERT au Commissariat. Cette dernière est en charge de la prévention et de la gestion des violences conjugales et intrafamiliales. Saint Georges n'est pas épargné par ce phénomène. C'est pourquoi, un numéro de contact sera communiqué aux baulchois qui vivent cette situation ou en sont témoins via le clin d'œil.

Pour information, les violences conjugales sont une des priorités du nouveau commissaire, au même titre que la lutte contre le trafic de drogue et la sécurité routière. Monsieur FAURE rappelle que la Mairie a un rôle important à jouer dans cette lutte contre la violence.

---

**COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :**

**SDEY - ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur BARBOTTE rappelle que le 28/07/2022 a eu lieu une réunion d'information sur le système de télégestion Cometa qui permet de gérer l'éclairage en on/off sur smartphone. L'installation du logiciel par le SDEY sera réalisée sur le smartphone d'un responsable technique et d'un élu (M. Barbotte Yannick).

**Rénovation toiture, isolation et fenêtres de la Mairie :**

Monsieur BARBOTTE informe que l'entreprise GLS a terminé son chantier. Le châssis lucarne est posé. Quant aux travaux de réfection de toiture, ils se poursuivent.

**Travaux au groupe scolaire :**

Les travaux se sont terminés le 09.08.2022. Il ne reste plus que la pose du sol souple mais les conditions caniculaires de cet été n'ont pas permis une mise en œuvre optimale. Les travaux sont donc reportés les 13 et 14 septembre, si les conditions météorologiques le permettent.

Monsieur BARBOTTE précise que toute l'équipe éducative de l'école maternelle remercie l'équipe municipale et les services techniques pour la réalisation des travaux entrepris dans la cour cet été.

Concernant les équipements, la pompe pour la récupération des eaux pluviales de l'espace du moulin est hors service. Son remplacement se fera dans le cadre de la garantie.

Enfin, Monsieur BARBOTTE informe qu'une Commission travaux est prévue le 21/09/2022 à 18h30.

---

**COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :**

Madame EDOUARD informe que la Commission de septembre est reportée à octobre car les écritures ne sont pas toutes passées.

Subvention foot 5 :

La réponse à la demande de subvention devrait intervenir fin septembre. Le plan de financement sera alors présenté en conseil pour vote.

Projet de liaison douce - Montmercy :

Une subvention a été demandée au FEDER.

Une subvention a été demandée au conseil départemental, passage en commission au Conseil Départemental le 23 septembre.

La Communauté d'Agglomération va revoir sa participation financière relative à l'assainissement et eau potable. Madame EDOUARD les rencontrera vendredi matin.

CAUE :

Le dernier conseil ayant validé les 7 fiches thématiques, le CAUE a établi, en concertation avec les élus, le planning. Il nous faut écrire le RC et le CCAP avant fin septembre. Le CAUE se charge de la rédaction des autres pièces (CCTP). La publication de la consultation interviendra fin octobre avec une date limite de remise des offres la semaine 50 (Commission d'Appel d'Offre le 26 janvier 2023). A compter de cette date, le bureau d'étude aura 6 mois pour réaliser le programme de travaux à réaliser pour mettre en œuvre les sept fiches.

Madame EDOUARD précise qu'en raison du nombre de projets, il faudra sans doute les hiérarchiser.

**INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE**

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	ADRESSE DU BIEN	SUP.	BIEN
DIA 2200040	08/07/2022	2 rue de Montboulon	801	B/TP
DIA 2200041	12/07/2022	Champs des Cailloutis	962	NB
DIA 2200042	21/07/2022	12 rue Mozart	389	B/TP
DIA 2200043	25/07/2022	19 avenue des Ardilles	1 563	B/TP
DIA 2200044	08/08/2022	9 rue du Tholon	704	B/TP
DIA 2200045	01/08/2022	1 Allée de Cléon	774	B/TP
DIA 2200046	03/08/2022	18 rue Mozart	474	B/TP
DIA 2200047	08/08/2022	74 rue de Celle	1 495	B/TP
DIA 2200048	10/08/2022	Route de Lindry	854	NB
DIA 2200049	01/09/2022	16 avenue des Lilas	840	B/TP
DIA 2200050	05/09/2022	6 rue de Picardie	306	NB
DIA 2200051	06/09/2022	205 rue de Rome	592	B/TP
DIA 2200052	06/09/2022	60 rue de Dublin	596	B/TP

### **Information du maire**

Une réunion d'information auprès des agents sur les projets réalisés, en cours ou à venir de la mandature est prévue le 28 septembre à 17h30. Les élus y sont conviés.

La réunion du CCAS aura lieu le 11 octobre à 19h en Mairie. Madame le Maire précise qu'une convocation sera envoyée en temps utile.

Madame le Maire informe également que le Conseil Municipal du 10 octobre est décalé au 17 octobre.

Concernant le recensement, les opérations débuteront le 19 janvier et se termineront en 18 février 2023.

Enfin, comme à chaque rentrée, les élus peuvent intégrer la Commission de leur choix, en fonction de l'intérêt de chacun pour les sujets qui y sont abordés.

Pour finir, Madame le Maire informe le Conseil de la venue de Monsieur le Préfet à la Mairie de Saint Georges, le mardi 13 septembre. Il s'agit d'une visite de courtoisie, suite à une invitation de la part de Madame le Maire.

### **Questions diverses**

Monsieur HELLE recherche des bénévoles/signaleurs pour la Corrida du 25 novembre.

Madame le Maire rappelle que le même soir, aura lieu le lancement des illuminations de Noël.

Madame MORETTI propose de communiquer sur l'événement dans le clin d'œil.

---

Monsieur GRACIA informe qu'une réunion aura lieu **le 29 septembre** à 19h en mairie pour discuter du projet des espaces ludiques et sportifs du rû de Baulche.

Cette réunion permettra de faire des arbitrages suite au rendez-vous avec le maître d'œuvre. Un projet abouti et chiffré sera présenté, ensuite au Conseil municipal.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.*